

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 17 juillet 2026, à 8 h 00, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – dépôt du projet de raccordement d'un nouveau puits (P6) au réseau d'aqueduc;
- Mandat pour la fourniture et l'installation de la maçonnerie dans le cadre du projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard ».

135-07-2026

PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS (FIERH) – DÉPÔT DU PROJET DE RACCORDEMENT D'UN NOUVEAU PUIITS (P6) AU RÉSEAU D'AQUEDUC :

Considérant qu'il est d'intérêt public de procéder à l'aménagement d'un nouveau puits (P6) afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour les besoins actuels et pour permettre le développement futur de la municipalité;

Considérant qu'un appel de projets du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) est actuellement en cours;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire déposer une demande d'aide financière pour le projet de raccordement du nouveau puits P6;

Considérant qu'elle a pris connaissance du guide du FIERH, qu'elle s'est renseignée, au besoin, auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

Considérant qu'elle est autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

Considérant qu'elle assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;

Considérant qu'elle paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de raccordement d'un nouveau puits (P6) au réseau d'aqueduc dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), puis autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Marie-Eve Parent, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard tous les documents nécessaires.

136-07-2026

MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LA MAÇONNERIE DANS LE CADRE DU PROJET « LE CARREFOUR CITOYEN DE SAINT-BERNARD » :

Considérant qu'à la suite d'une entente conclue entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Signature innovation, la MRC a déployé la démarche « Fièr ruralité : une culture à partager » visant la mise en valeur des spécificités paysagères, culturelles et patrimoniales du territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est vue octroyée une aide financière maximale de 257 593 \$ par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de cette démarche pour le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard »;

Considérant que le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard » prévoit entre autres la fabrication et l'installation d'un pavillon en bois massif, qui sera aménagé près du presbytère et de l'église, deux immeubles classés patrimoniaux;

Considérant que la Municipalité, dans le cadre de ce projet, souhaite intégrer de la maçonnerie sur les bases des dix colonnes en bois du pavillon, comme sur les deux immeubles classés patrimoniaux afin de s'harmoniser dans le cadre bâti et les mettre en valeur;

Considérant que l'entreprise Maçonnerie Savoie & Berthiaume Inc. est spécialisée dans ce genre de projet et a déposé une offre de services;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard mandate l'entreprise Maçonnerie Savoie & Berthiaume Inc. pour la fourniture et l'installation de la maçonnerie sur les bases des dix colonnes en bois du pavillon, dans le cadre du projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard », au coût de 14 500 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission 5063rev1.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière